CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ R489 (CACES CHARIOTS À CONDUCTEUR PORTÉ)

OBJECTIF(S)

Utiliser un chariot automoteur de manutention en respectant les règles de sécurité conformément à la recommandation R.489 de la CNAMTS.

Réaliser des opérations de stockage et de déstockage, de chargement et de transfert de charges.

Réussir les évaluations permettant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur suivant la/les catégorie(s) concernée(s).

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté, ayant besoin d'un CACES (formation certifiante).

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte.

Être âgé d'au moins 18 ans.

DURÉE

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les obligations et les responsabilités du conducteur.
- Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite, règlement intérieur…).
- Connaître les différentes catégories de chariots et pour chacune, les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et inconvénients.
- Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt, risque mécanique…
- Appréhender les règles de conduite, de circulation, de chargement et de stationnement.

- Savoir vérifier l'adéquation du chariot en fonction de sa capacité de charge, hauteur de travail, natures du sol et du travail.
- Savoir identifier les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.
- Connaître les règles d'utilisation et de sécurité liées aux batteries notamment pour leur mise en charge.

FORMATION PRATIQUE *(réalisée selon les particularités du site)*

Effectuer l'examen d'adéquation du chariot selon :

- Le type de travail, l'environnement (sol, accès extérieur...),
- La capacité, et les dimensions du chariot.

Réaliser la prise de poste du chariot :

- Examen des documents spécifiques (notice, VGP)
- Contrôle visuel de l'état du chariot, vérification de fonctionnement,
- Contrôles des dispositifs de sécurité

Conduite et manœuvres :

- Monter et descendre du chariot en sécurité (règle des 3 appuis),
- Circuler avec le chariot à vide et en charge, en ligne droite et en courbes, en marche avant et arrière, sur un plan incliné, arrêter le chariot en sécurité.
- Pour les manutentions, contrôler la capacité effective du chariot en fonction de l'abaque ou du tableau de charges.
- Et suivant la catégorie de chariot :
  - Prise d'une charge au sol
  - Stockage en palettier
  - Empilement
  - Chargement de véhicule
  - Transport de charges encombrantes ou déformables
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision, adapter sa vitesse à la tâche et l'environnement de travail (charge, sol et trajet).
- Stationner le chariot en sécurité.
- Connaître les opérations de maintenance de premier niveau et savoir les réaliser.
- En catégorie 6, seront également effectuées des opérations de picking et manœuvre de secours.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Organisation du CACES :

- Une demi-journée théorique,
- Une demi-journée pratique au minimum, (jusqu'à 3,5 jours de pratique selon les catégories évaluées)
- Une journée de test

Utilisation des chariots dans toutes les conditions prévues par la CNAMTS de la catégorie concernée.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 6 stagiaires.

Un chariot élévateur, un espace dédié et équipé selon les préconisations de la CNAMTS.

Diaporama, exposés, vidéos.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique (évaluation continue).

VALIDATION DE LA FORMATION

- Document de synthèse des résultats obtenus aux évaluations et certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

- Recyclage à réaliser aussi souvent que nécessaire, recommandé par la CNAM tous les 5 ans.

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à renouveler aussi souvent que nécessaire (changement d'utilisation, d'atelier, de matériel).

CONSIGNES PARTICULIÈRES

EPI nécessaires :

- Chaussures de sécurité
- Gants de manutention
- Autres EPI spécifiques au site client : gilet HV, protection antibruit...